



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Avocats

Question écrite n° 40583

Texte de la question

M. Yves Marchand attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'inquiétude de la profession d'avocat concernant un projet de loi qui devrait voir le jour et qui aurait pour objet de transférer les procédures de saisie immobilière vers les études des notaires. Outre que cette solution jette le discrédit sur les compétences techniques d'une profession qui n'ont jamais été discutées, elle aurait pour effet d'affecter l'emploi d'environ 3 500 personnes dans notre pays sans aucune création d'emploi concomitante dans les études notariales. La procédure de saisie immobilière publique dans un tribunal répond mieux à l'imperatif de transparence, de compétence et de rentabilité en faveur des débiteurs. Il souhaite qu'il lui fournisse des éclaircissements sur ce projet.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, confirme à l'honorable parlementaire qu'une réforme des voies d'exécution en matière immobilière est à l'étude afin de remédier aux dysfonctionnements unanimement dénoncés tenant pour l'essentiel au coût, à la lenteur et à la complexité de cette procédure, ainsi qu'aux conditions de fixation de la mise à prix du bien saisi. Une réforme de la procédure de saisie immobilière et de la procédure d'ordre s'impose donc. Elle doit être menée dans un souci d'équilibre et de protection des divers intérêts en présence. En raison des enjeux économiques et humains d'une telle réforme, une large concertation sera menée avant que le Parlement soit saisi. Une réforme d'une telle ampleur ne peut en effet être engagée sans que les travaux de réflexion entrepris par le Gouvernement ne soient enrichis de l'expérience de l'ensemble des professionnels du droit qui participent à sa mise en œuvre.

Données clés

Auteur : [M. Marchand Yves](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40583

Rubrique : Professions judiciaires et juridiques

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3498

Réponse publiée le : 28 octobre 1996, page 5672